

AVIS PUBLIC



>4036487.1

RÈGLEMENTS NUMÉROS 2261 ET 2262 ENTRÉES EN VIGUEUR

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 7 décembre 2020, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté les règlements suivants :

- Règlement numéro 2261 intitulé : *Règlement autorisant un emprunt de 5 235 000 \$ pour financer des travaux de réfection routière, d'éclairage et de signalisation;*
- Règlement numéro 2262 intitulé : *Règlement autorisant un emprunt de 2 335 000 \$ pour financer des travaux d'aménagement et de réaménagement de parcs.*

Ces règlements ont été approuvés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 9 mars 2021.

Les présents règlements entrent en vigueur le 23 mars 2021 et sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements.

Montréal, le 23 mars 2021.

La Secrétaire d'arrondissement

Guylaine Champoux, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : montreal.ca/saint-leonard